

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Nadjouda BELHADEF  
Monsieur Marien LOVICHI  
Madame Kildine BATAILLE  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Paul DURAND  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Georges MEZUI  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur David HAEGY  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Catherine HERVIEU  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **Adhésion au réseau national des budgets participatifs**

Ville pionnière au début des années 2000 dans le développement en France de la démocratie participative, la ville de Dijon s'est attachée au cours des 20 dernières années à soutenir et promouvoir l'implication des habitants dans la vie locale.

Avec les commissions de quartier, les budgets participatifs ont constitué la base de cette politique. Créés en 2008, ils ont permis de voir émerger plus de 400 projets à l'initiative des habitants.

Par délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 2021, la ville de Dijon a souhaité donner un nouvel élan à la participation citoyenne et six leviers ont pu ainsi être activés pour intensifier de façon significative la participation des habitants et leur donner une part plus grande dans la construction des politiques qui les concernent.

Le levier relatif aux budgets participatifs a été tout particulièrement renforcé : c'est ainsi que le budget annuel délégué aux ateliers de quartier a été porté à 450 000 euros, permettant aux membres de définir la répartition entre investissement et fonctionnement.

Forte de cette expérience, la ville de Dijon souhaite adhérer au réseau national des budgets participatifs (RNBP) créé le 8 novembre 2022, et ainsi devenir membre de cette nouvelle association en participant à ces différents travaux au niveau national.

La ville partage les valeurs et principes de ce réseau qui sont inscrits dans la Charte du RNBP, validée en 2019 à Paris.

Cette démarche doit permettre l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs au niveau national comme local, à travers la mutualisation de ressources, le partage d'outils, le croisement d'expériences, l'organisation de rencontres, groupes de travail et ateliers, etc. Le réseau souhaite également être utile aux habitants qui participent aux budgets participatifs et renforcer leur rôle d'acteur dans la démarche.

Afin de participer au réseau national des budgets participatifs, la ville propose de mandater Monsieur Christophe Avena adjoint au maire délégué à la démocratie participative, sécurité civile et plan de sauvegarde. Concernant la cotisation, le réseau a indiqué qu'elle est libre au-delà de 100 euros par an. Aussi la ville propose de verser, pour l'année 2023, un montant de 200 euros au titre de l'adhésion au nouveau réseau national des budgets participatifs.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** l'adhésion et la participation de la ville au réseau national des budgets participatifs (RNBP) ;
- **d'autoriser** l'acquittement de la cotisation due en conséquence ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant monsieur Christophe Avena adjoint au maire délégué à la démocratie participative, sécurité civile et plan de sauvegarde, à participer aux différentes réunions et instances de l'association RNBP ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN      POUR : 59                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 3 PROCURATION(S)

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN